Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500762-20251211-1472025-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation : 2 décembre 2025** Nombre de Conseillers en exercice : **26**

**L'An deux mil vingt-cinq, le 8 décembre à vingt heures,** le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

**Présents** : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN (à partir de la question n°3), Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°3)

**Excusés** : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Danièle ESNAULT, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Malik RABAULT, Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Cyril GUÉRILLOT

**Procurations :** Arnaud BOISIVON à Carole LEGENDRE, Danièle ESNAULT à Françoise JOULAUD, Nicolas LE BERDER à Pascale LE MASSON, Thierry STEPHAN à Thierry RENOUX

## 147/2025 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025
## CIAS - QUINZAINE DE LA PARENTALITE – CONVENTION DE RÉPARTITION DES DEPENSES ET DES SUBVENTIONS DU RESEAU PARENTALITE 35 ENTRE LES COMMUNES - VOTE

Monsieur Bruno TAKORIAN, adjoint à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse, expose :

La quinzaine de la parentalité est un évènement intercommunal en partenariat avec le réseau parentalité 35 qui consiste à organiser de façon coordonnée des actions de soutien à la parentalité, au niveau local. La quinzaine de la parentalité constitue un axe fort de la thématique parentalité de la CTG développée par les communes de Le Rheu, Vezin-Le-Coquet, Saint-Gilles, Chavagne, Mordelles et les services de la petite enfance du CIAS. En 2025, les conditions de financement des actions ont évolué et les actions doivent être portées et coordonnées à l'échelle d'un territoire, avec un plancher de 1 500€.

La présente convention qui en découle a pour objet de définir la répartition des dépenses et des subventions liées à l'organisation de la quinzaine de la parentalité entre les communes et le CIAS à l'ouest de Rennes. Les actions se déroulent sur l'ensemble des communes.

Le Conseil municipal est invité à valider cette convention et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE cette convention.**
- **AUTORISE monsieur le Maire à la signer.**

**Pour extrait conforme**
**Certifié exécutoire**
**A Chavagne, le 9 décembre 2025**

**Le Maire,**
**René BOUILLON**

MAIRIE DE CHAVAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Ille-et-Vilaine)

**Le secrétaire de séance,**
**Cyril GUÉRILLOT**